

Embajada
de la
Republica Argentina

SECC II
Nº44

cn	VG								
Detum	13.8	22.8.							22.8.
Visa	✓	✓							✓
EPD		13. Aug. 1975							
Ref.		P.B. 75.20.							

AU DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL ✓

BERNE

Elena Julia Palacios

(nom, par la grâce de Dieu, Ambassadrice de la R.A. en Suisse etc.)

ELENA JULIA PALACIOS
Ambassadeur

L'Ambassade de la République Argentine présente ses

compliments au Département Politique Fédéral et en référence au document TD/B/373/ADD.9 REV. 1 de la UNCTAD présenté par ce gouvernement, relative à la concession des droits de douane préférentiels.

Dans ce document l'annexe II "Liste des pays et territoires en développement", sous la section "Amérique" on cite les Iles Malvinas comme Iles Falkland, ce qui n'est pas d'accord avec les droits souverains de la République sur l'archipel.

L'Ambassade la République Argentine en face de la Confédération Helvétique ratifie au Département Politique Fédéral que les Iles Malvinas sont une partie intégrante de la République Argentine, en dépendance administrativement du Territorio Nacional de la Tierra del Fuego, Antártida e Islas del Atlántico Sur. Elles se trouvent soumises par la force à l'occupation d'une puissance étrangère, situation que l'Organisation des Nations Unies a essayé par son Assemblée Générale, laquelle a approuvé dans son moment les Résolutions 2065(XX) et 3160(XXVIII), qui ont constaté l'existence d'une dispute de souveraineté sur l'archipel et a pressé des negotiations entre la République Argentine et le pays occupant, afin d'arriver à une solution définitive de cette dispute, negotiations qui se trouvent en cours.

On sollicite en conséquence tenir en considération ces observations aux effets correspondantes.

L'Ambassade de la République Argentine saisit cette occasion pour renouveler au Département Politique Fédéral les assurances de sa haute considération.

Berne, le 7 août 1975

Fotokopie
an Handel
geschiedet

Die Inselbesitzer
haben es nur
mal nicht
gemerkt.



Dodis

